Procès-verbal du Conseil municipal du 19 juin 2026

La séance du Conseil municipal de SAINT-MARTIN-D'URIAGE s'est tenue le 19 juin 2026, à 18h30, sur convocation régulière. La séance est présidée par Monsieur le Maire, Théodore BONNET-GAMARD. Le quorum est atteint.

Elus présents : BALICCO Marie-Paule, BONNET-GAMARD Théodore, BOUVARD Didier, BUNTINX Marieke, CADENE Laurent, CONRY Cécile, COQUET Laura, DAMPNE Sébastien, DANIEL Ludovic, DELHOMME Sébastien, GÉNON Tiphaine, GIGNOUX Estelle, HELDERMAN Grégoire, LUMINAIS Françoise, MACHET Vincent, MOULIN Valentin, PEREZ Solène, PICARD Chloé, PICARD Emmanuel, PRUNET Christophe, TETU Julia, VINCENT Christelle

Les pouvoirs enregistrés pour cette séance sont :

- BALAS Stéfane - pouvoir à PICARD Emmanuel
- CROSET Anne-Laure - pouvoir à VINCENT Christelle
- LESAINT Jérôme - pouvoir à GIGNOUX Estelle
- MENUEL Lilas - pouvoir à PICARD Chloé
- REBOTIER Flavie – pouvoir à BALICCO Marie-Paule
- SPINELLI Guillaume - pouvoir à CONRY Cécile
- VAUDET Louis - pouvoir à DANIEL Ludovic

Le secrétaire de séance est MOULIN Valentin.

Adoption du relevé des décisions :

Le maire propose l'approbation du relevé des décisions antérieures et de l'extrait du registre ; des questions sont posées par Cécile CONRY concernant la complétude des documents (manque des dernières décisions dans les documents distribués). Après échanges, il est indiqué que le registre comporte 138 décisions et que les pièces ont été vérifiées. Décision d'adoption : approbation à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour :

Délibération n°65 — Droit à la formation des élus

- Rapporteur : BUNTINX Marieke
- Objet : Mise en place des orientations de la formation des élus, fixation de l'enveloppe budgétaire annuelle à 15 % du montant total des indemnités (soit

environ 18 000 €), conditions de prise en charge (organisme agréé, lien direct avec la fonction), modalités de demande (demande au maire), communication annuelle des formations financées.

- Questions / échanges : Estelle GIGNOUX demande si le droit s'applique à tous les élus ; réponse : oui, à tous (majorité et opposition). Précisions sur modalités et mandatement du maire et de la DGS pour mise en œuvre.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°66 — Création d'un Comité social territorial commun – commune et CCAS de Saint-Martin d'Uriage

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun à la commune et au CCAS en application de l'article L251-5 du Code général de la fonction publique, motifs et effectifs (118 agents à la commune, 5 au CCAS) permettant la création d'un CST unique.
- Questions / échanges : Aucun autre point soulevé. Mandatement du maire et de la DGS pour mise en œuvre.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°67 — Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et nombre égal de suppléants), maintien du paritarisme numérique (nombre de représentants de la collectivité égal à celui du personnel), non-recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le comité social territorial.
- Questions / échanges : Intervention de BALICCO Marie-Paule pour précision sur les « délibérations concordantes » (confirmation que la délibération du CCAS concordante existe).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°68 — Création et suppression de postes

- Rapporteur : BUNTINX Marieke
- Objet : Réorganisation administrative (remplacement des pôles par 7 directions), création et suppression/transformations d'emplois nécessaires à la nouvelle

organisation (<u>créations</u> : directeur animation et cadre de vie / directeur développement économique (50%/50%), directeur des services aux usagers et communication et systèmes d'information, directeur développement durable et des transitions, chargé d'implication citoyenne, coordonnateur de coopération territoriale globale, gestionnaire comptable, responsable médiathèque ; <u>suppressions</u> : chef de pôle, responsable service bâtiment, responsable médiathèque. On note l'absence de besoin d'augmentation de crédit pour 2026 (vacances de poste anciennes) ; intégration des crédits au BP 2027 ; modification du tableau des effectifs.

- Questions / échanges :
    - BALICCO Marie-Paule demande clarifications sur la cohérence des documents reçus en amont (organigramme, transformations versus créations). Réponses apportées : diagnostics de 2019 et 2023 pris en compte ; transformations et créations explicitées ; besoin de structuration des directions en priorité avant réorganisation opérationnelle.
    - Interventions détaillées et critiques de plusieurs élus (BALICCO Marie-Paule, CONRY Cécile, DAMPNE Sébastien, etc.) portant sur : impact budgétaire (estimation moyenne communiquée en séance ~50 000 € par ETP, évaluation globale ~75 000 € pour 1,5 ETP net supplémentaire), calendrier de recrutement, risque de « multiplication des directions » et création de cadres sans effectifs opérationnels, continuité du service, mobilisation de crédits 2026 (ligne de 70 000 € pour recrutements temporaires mentionnée dans le budget supplémentaire), nature des 3,2 ETP budgétisés pour 4 mois (contrôleur de gestion en CDD de projet 3 ans, remplacement pour congé maternité, etc.), modalités de consultation du CST (effectuée le 2 juin 2026).
    - Réponses de la majorité : nécessité de managers et directeurs pour améliorer conditions de travail et pilotage des projets ; démarche de mobilité interne encouragée ; estimations budgétaires fournies en séance ; crédits nécessaires intégrés au BP 2027 ; précision que le nombre net d'ETP créés-supprimés = +1,5 ETP permanent environ.
- Vote : Délibération adoptée par 22 voix pour et 07 abstentions (BALICCO Marie-Paule, BOUVARD Didier, CONRY Cécile, GIGNOUX Estelle, LESAINT Jérôme, REBOTIER Flavie, SPINELLI Guillaume)

<u>Délibération n°69 — Règlement intérieur fixant les conditions d'utilisation des véhicules de service</u>

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore

- Objet : Adoption d'un règlement intérieur encadrant l'utilisation des véhicules de service (usage, interdiction d'usage personnel, autorisations de remisage à domicile, ordre de mission pour déplacements hors résidence administrative, obligations en cas d'accident/vol/panne, pratiques écologiques).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°70 — Modification de la délibération n°2025-105 du 17 décembre 2025 portant sur les tarifs municipaux

- Rapporteur : BUNTINX Marieke
- Objet : Modification du tarif mensuel applicable aux droits de place pour l'activité d'Aérojump exploitée par M. LOUCHET sur l'emprise du parc d'Uriage (augmentation du tarif mensuel suite à l'information par M. LOUCHET de la poursuite de son activité sur la même emprise qu'en 2025 ; montant exact fixé mensuellement à 952,20 €.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°71 — Remboursement d'une dépense urgente et de faible valeur à destination de Grégoire HELDERMAN, 6ème adjoint délégué aux finances, aux affaires générales à l'informatique et à la communication

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Remboursement à M. HELDERMAN Grégoire (adjoint en charge des finances/informatique/communication) d'une dépense urgente de faible montant (270 € payés sur carte personnelle le 13 mai 2026) pour le renouvellement de l'abonnement à un logiciel en ligne (Canva) nécessaire aux services ; caractère urgent et impossibilité de souscription via paiement public car la société fournissant le logiciel est basée en Australie.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°72 — Subvention aux manifestations d'animation communale

- Rapporteur : MACHET Vincent
- Objet : Attribution de subventions aux associations locales pour manifestations et soutien aux jeunes sportifs ; répartition proposée (montants et associations : Tennis Club d'Uriage 1 500 €, SMU Volley 750 €, Ski Nordique Belledonne Chamrousse 1 500 €, collectif N'importe Commun 500 €, soutien sportif à un jeune nageur, Quentin ROUAN, 400 €).
- Questions : CONRY Cécile interroge sur l'instruction des dossiers et la future mise en place d'un comité consultatif de subvention impliquant services, habitants et élus

(majorité + opposition) ; réponse du rapporteur : instauration prochaine d'un comité consultatif représentatif (modalités qui seront précisées ultérieurement).

- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°73 — Fixation des tarifs pour les spectacles et évènements de la saison culturelle municipale 2026-2027

- Rapporteur : MACHET Vincent
- Objet : Politique tarifaire de la saison culturelle 2026-2027 (principes : prix attractifs, abonnement avantageux dès le deuxième spectacle, alignement régional, recettes billetterie contributives).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°74 — Convention de partenariat entre la commune et le Casino d'Uriage pour l'organisation de la 23ème édition du festival « Uriage en Voix » qui se déroulera le samedi 05 et le dimanche 06 septembre 2026

- Rapporteur : MACHET Vincent
- Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la commune et le casino d'Uriage pour l'organisation du festival Uriage en Voix (organisation, modalités, dates 5 et 6 septembre 2026) – dispositions habituelles pour l'organisation de cet évènement récurrent.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°75 — Renouvellement de la convention avec l'association « Le Rucher » implantation de ruches sur des parcelles communales du domaine privé sur le secteur de Champ Ruti

- Rapporteur : BUNTINX Marieke
- Objet : Mise à disposition à titre précaire et par convention de parcelles communales (secteur de Champ Ruti) pour l'implantation de ruches par l'association « Le Rucher » ; durée 3 ans renouvelable, obligations d'entretien et de sécurité, pas de redevance.
- Questions / observations : CONRY Cécile signale une mise à jour terminologique (remplacement de la formule « en bon père de famille » par « raisonnable » ; question de DANIEL Ludovic qui relate une demande du responsable du Rucher pour l'accès à un local qui se trouve sur la parcelle : oui, demande bien prise en considération, intégrée à la convention, tout en précisant que des recommandations et précautions d'utilisation sont inscrites).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°76 — Approbation du compte financier unique de l'année 2025 — Budget commune

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Présentation synthétique : Recettes de fonctionnement 12 188 917,67 € (petite hausse par rapport à 2024 grâce à une cession, ne se reproduira pas sur l'année en cours) ; dépenses de fonctionnement 11 769 406,83 € (+13 % par rapport à 2024) — Excédent de fonctionnement cumulé de 3 119 916 .08 €.
- Questions / échanges : BOUVARD Didier questionne et explicite les écritures comptables (explications techniques fournies : constitution d'une provision (628 000 €) suite aux observations de la CRC, hausse des amortissements, impacts exceptionnels (prise en compte d'éléments non décaissés). Constate que l'augmentation « nette » réelle des dépenses est limitée.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°77 — Budget communal - Affectation des résultats définitifs 2025 au budget supplémentaire 2026

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Affectation des résultats du CFU 2025 au budget supplémentaire 2026. On vote l'affectation des résultats vus précédemment.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°78 — Budget communal 2026 — vote des taux - Ajustements Etat 1259

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Confirmation des bases fiscales et maintien de la position de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux ; mention d'une légère variation de base connue après les élections.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°79 — Vote du budget supplémentaire 2026 — commune

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Présentation du budget supplémentaire 2026 (raison : reprise du résultat 2025 non intégrée au BP voté le 4 février 2026). Ajustements en recettes et dépenses pour équilibrer l'année ; ouverture de crédits pour fonctionnement et investissement nécessaire au bon déroulement de l'exercice.
- Questions / échanges :

- BOUVARD Didier pose de nombreuses questions techniques (augmentation des dépenses à caractère général, 0,12 charges de personnel, ligne de 70 000 € pour recrutements temporaires, régularisation de l'attribution de compensation, évolution des recettes du casino, décisions sur allocations en fonctionnement/investissement, choix d'affectation d'une grande partie de l'excédent en réserve plutôt qu'en investissement immédiat).
- La majorité explique la nécessité d'une approche prudente, de la constitution d'un plan pluriannuel d'investissement à venir, la priorisation des travaux de maintenance et de sécurité (école de Pinet évoquée), l'amélioration de la maintenance préventive (diagnostics) et la mise en place d'un pilotage rénové.
- BOUVARD Didier annonce en séance son intention de voter contre (déclaration publique).

- Vote : Délibération adoptée par 22 voix pour et 07 contre (BALICCO Marie-Paule, BOUVARD Didier, CONRY Cécile, GIGNOUX Estelle, LESAINT Jérôme, REBOTIER Flavie, SPINELLI Guillaume)

Délibération n°80 — Vote du compte financier unique 2025 – Budget annexe production d'énergie

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Approbation du CFU année 2025 ; chiffres d'équilibre présentés.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°81 — Budget annexe production d'énergie - Affectation des résultats définitifs — Exercice 2025

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025 pour l'annexe « production d'énergie ».
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°82 — Vote du budget supplémentaire 2026 — Prod Energie

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Mise en équilibre prévisionnelle pour l'annexe « production d'énergie » (recettes et dépenses présentées).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°83 — Guide de la commande publique - actualisation

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Actualisation du guide de la commande publique interne (délibération 2024-092 du 18/12/2024) en raison d'évolution réglementaire ; application aux achats de la commune et des budgets annexes ; mise en vigueur prévue.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°84 — Dénomination de l'impasse des Hors

- Rapporteur : PRUNET Christophe
- Objet : Dénomination d'une voie privée cadastrée AL 1095 desservant parcelles AL 1093, AL 1094, AL 1096 ; justification patrimoniale (appellation historique « aux Hors »).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°85 — Dépôt d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'une fresque murale sur un bâtiment communal

- Rapporteur : PRUNET Christophe
- Objet : Autorisation donnée au maire pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire pour la réalisation d'une fresque murale sur le bâtiment du PIAJ ; projet réalisé dans le cadre des activités jeunesse ; dossier soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (périmètre de protection du château d'Uriage).
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°86 — Refacturation du service d'assistance juridique pour l'année 2024 – Société SVP

- Rapporteur : Le maire / services financiers
- Objet : Refacturation par la Communauté de communes (Grésivaudan / nom exact non précisé) au titre du service mutualisé d'assistance administrative et juridique pour l'année 2024 ; montant dû par la commune : 5 544 € ; autorisation de paiement au profit de la Communauté de communes.
- Vote : Adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'ordre du jour des délibérations.

Questions des habitants / interventions diverses et réponses

Après avoir épuisé l'ordre du jour, plusieurs courriels et questions d'habitants ont été lus et traités en séance :

1. Courriel d'un habitant du secteur « Sonnant d'Uriage — travaux en zone naturelle :

- Question : Demande d'éclaircissements sur la nature des travaux de « débroussaillage/déménagement » en cours dans une zone naturelle (zone rouge) et absence de panneau d'information ; crainte d'autorisation irrégulière, conséquences du stationnement de véhicules.

- Réponse : Le maire indique n'avoir, à ce stade, pas d'information complète et que le dossier sera transmis aux services compétents pour vérification et réponse ultérieure.

2. Courriel des parents délégués de l'école de Pinet — inondations récurrentes et conditions de sécurité :

- Exposé : Signalement de fuites récurrentes, inondations (ex. 4 juin 2026), risques pour sécurité des enfants, enseignants et agents ; demande d'intervention rapide et mesures de sécurisation.

- Réponse : interventions ponctuelles réalisées (nettoyage, interventions artisanales), constat de fuite persistante ; engagement de diagnostics complémentaires, travaux de recherche de fuite et remise en état ; mise en place d'un plan de maintenance préventive plus systématique ; engagement à prioriser travaux nécessaires à la sécurité et remise en état. Calendrier et ordre d'intervention non précisés mais engagement à agir rapidement.

3. Question sur les priorités (restauration des écoles et aménagement d'aires de jeux) :

- Réponse : La priorité à la remise en état des bâtiments scolaires et aux aires de jeux a été réaffirmée par la majorité ; ces sujets feront partie des premières actions et des comités consultatifs ; calendrier précis non donné en séance.

4. Questions diverses de l'opposition et d'habitants sur :

- Commission et comités consultatifs (modalités, calendrier) : la majorité annonce la mise en place de 8 comités consultatifs ; élection/nomination des vice-présidents et modalités de fonctionnement seront soumises lors du prochain Conseil municipal (8 juillet) ; modalités à diffuser.

- Projet de la Maison médicale / projet « Le Luiset » / parking / densification / logements : la majorité indique qu'elle ne remet pas en cause la construction d'une maison médicale mais revoit la configuration du projet pour « faire moins, mieux » ; un

protocole d'accord est en cours de finalisation avec les parties prenantes (promoteur, avocats, porteurs de projet) et sera présenté au Conseil municipal du 8 juillet 2026 ; la majorité réaffirme l'objectif de préserver la mixité sociale et d'ajuster le montage financier et foncier. La circulation d'un tract/affichage dans la commune a été évoquée : la majorité déplore des messages erronés diffusés et indique que les informations précises seront communiquées lors de la séance exceptionnelle du 8 juillet.

- Logement social et politique foncière : l'opposition rappelle l'urgence et la dynamique antérieure en matière de logement social ; la majorité indique qu'elle travaillera sur une stratégie foncière, que des études sont programmées et que des comités consultatifs traiteront le sujet.
- Exploitations forestières : question sur une coupe réalisée en mai sur une parcelle (n°25) ; réponse apportée par Tiphaine GÉNON : autorisation de déplacement de coupe accordée en janvier (dérogation) et opérations liées au calendrier et aux conditions météorologiques ; confirmation que la parcelle étudiée ne faisait pas partie intégrante de la précédente délibération 2025-092 ; éléments complémentaires fournis en séance.

La séance est levée à 21h45.

Fait le 29 juillet 2026,

Le secrétaire de séance

M. MOULIN Valentin

Le Maire

M. Théodore BONNET-GAMARD

MAIRIE DE ST-MARTIN D'HERIAGE (Isère)